



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 7 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Monsieur GODEL, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST.

Absents excusés : Madame MOREL a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL
Madame LENOEL a donné pouvoir à Monsieur BENOIST
Monsieur COISEL, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

23-028 RECRUTEMENT DES SAUVETEURS EN MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant que la SNSM fournira les moyens, notamment des personnels formés correspondant aux demandes qui ont été faites, afin de soutenir la Collectivité dans le cadre de sa mission de service public de surveillance des baignades aménagées le long des plages de la Commune ;

Quatre sauveteurs seront affectés au poste de secours de la station de Bernières-sur-Mer du 1^{er} juillet au 28 août 2022 pour assurer cette fonction :

Nombre de postes	Grade	Temps	Indice Brut	Indice Majoré
1	Chef de poste	complet	448	393
1	Adjoint au chef de poste	complet	416	370
2	Sauveteurs	complet	367	340 (indice majoré de rémunération à 353)

A cette rémunération, la commune s'engage à verser une subvention d'aide à la formation de nageurs sauveteurs établie sur la base de 7 euros par sauveteur et par jour de service (24 jours en juillet + 21 jours), soit pour la saison 2023, une subvention de 1 260 euros.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

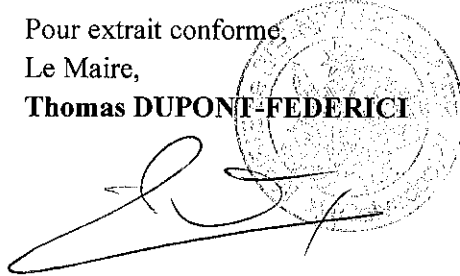
AUTORISE le recrutement de quatre sauveteurs en mer dans le cadre d'emploi des opérateurs des activités physiques et sportives, catégorie C, pour la saison estivale, du 30 juin 2023 au 27 août 2023,

VOTE le versement de la subvention d'aide à la formation d'un montant de 1 260 euros pour l'année 2023.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature but appears to contain text around its perimeter.